

HST 128 Stage, pratique et expérimentation II**(3 crédits)****Préalables : HST 127 Stage, pratique et expérimentation I et 48 crédits en histoire
Hiver 2024**

Professeure : Sophie Abdela

Bureaux : E5-3126

Téléphone : 819 821-8000 poste 62263

Courriel : Sophie.Abdela@USherbrooke.ca

Disponibilités : Sur rendez-vous

PLAN DE COURS**OBJECTIFS**

Réfléchir sur les apprentissages réalisés au cours du baccalauréat et sur ses compétences. Comprendre comment ces compétences peuvent s'appliquer dans les différents milieux de pratique. S'initier à la diffusion de l'histoire. Apprendre à mettre en valeur ses compétences afin de faciliter son intégration au marché du travail ou dans un autre projet de formation. Réaliser un stage dans un milieu de pratique.

CONTENU

Ateliers sur les milieux de pratique en histoire, la recherche d'emploi, la préparation à l'embauche et la mise en valeur de ses compétences. Bilan de compétences utilisant des outils réflexifs. Intégration dans un milieu de pratique et bilan de cette intégration.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Dans ce deuxième volet du cours Stage, pratique et expérimentation, l'accent est mis sur les liens entre la formation universitaire en histoire et le marché du travail. Le trimestre débute par quelques séances en classe. Le cours fait ensuite relâche pour permettre aux étudiantes et étudiants de réaliser leur stage en milieu de pratique. La participation à la Soirée carrières fait partie intégrante du programme de la session. Les séances finales sont l'occasion d'une mise en commun des diverses expériences de stage et d'une réflexion globale sur les acquis.

CALENDRIER DU COURS

1	5 janvier	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan de cours - Compétences en histoire - Témoignages de stages <p>Savoir-être professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soigner ses communications - Être et agir dans le monde du travail
2	12 janvier	<p>Regard sur une carrière en recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dessous de la recherche - Foire aux questions (envoyer deux questions chacun.e sur Moodle avant le 10 janvier) <p>Formation du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement au travail</p>
3	19 janvier	<p>Employabilité : l'entrevue d'embauche (8h50-10h) Présentation du Service des stages et du développement professionnel (SSDP) de l'Université de Sherbrooke, Stéphanie Lagacé et Vanessa Labrecque-Grenier</p> <p>Programmes menant à l'enseignement – Une mise au point Christine Hudon, vice-rectrice aux études et aux relations internationales (10h15-11h40)</p>
4	26 janvier	Séance libre pour les stages.
5	2 février	Séance libre pour les stages.
6	9 février	Séance libre pour les stages.
7	16 février	Séance libre pour les stages.
8	23 février	Séance libre pour les stages.
9	1 ^{er} mars	Groupe A : Rencontres de mi-parcours
10	8 mars	SEMAINE DE RELÂCHE
11	15 mars	Groupe B : Rencontres de mi-parcours
<p>Période d'évaluation des enseignements : du 17 mars au 6 avril 2024 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</p>		
<p>19 mars **Soirée carrières au Cégep de Sherbrooke. La présence est obligatoire.**</p>		
12	22 mars	Séance libre pour les stages. *Remise de « Mon organisme en 180 secondes » – Partie écrite*
13	29 mars	Séance libre pour les stages.
14	5 avril	*« Mon organisme en 180 secondes » – Partie orale*
15	12 avril	*Présentations orales*
16	19 avril	*Présentations orales* *Remise des rapports de stage sur Moodle*
17	26 avril	*Remise de l'évaluation du ou de la superviseur.e*

ÉVALUATIONS

Évaluation	Date	Pondération
Lettres de motivation	Déjà évaluées	15%
« Mon organisme en 180 secondes » – Partie écrite	22 mars	5%
« Mon organisme en 180 secondes » – Partie orale	5 avril	10%
Stage – Présentation orale	12 ou 19 avril	20%
Stage – Rapport final	19 avril	30%
Stage – Évaluation de l'organisme	26 avril	10%
Participation	Toute la session	10%

Pour la remise des évaluations de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

*À chaque évaluation écrite, des points seront enlevés pour les fautes de français jusqu'à un maximum de 15% de la note, à raison de 0,25% par faute.

**Les retards non motivés dans la remise des travaux entraîneront une perte cumulative de 5% de la note par jour (fin de semaine incluse).

***Tous les travaux écrits devront appliquer les normes de présentation du Département d'histoire. Toute erreur sera pénalisée à hauteur de 0,1% par faute jusqu'à un maximum de 10%. Le guide de rédaction des travaux se trouve à l'adresse suivante : <https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

Présentation – « Mon organisme en 180 secondes » (15%)

Cette évaluation a pour objectif de mettre la personne étudiante dans une situation de simulation professionnelle. En effet, il s'agira pour elle de prendre la posture d'un.e représentant.e d'organisme (employé.e, partenaire, collaborateur.trice, etc.) dans le but de convaincre le public de son apport pour la collectivité afin d'obtenir une subvention. La présentation doit donc être à la fois dynamique, synthétique et convaincante. Afin de rendre l'exercice plus formateur, l'ensemble du groupe aura à évaluer chacune des présentations du groupe afin de décider, collectivement, quel(s) organisme(s) bénéficieront du budget fictif de 3 000\$. L'évaluation se déroulera en deux phases : écrite (5%) et orale (10%) :

- 1) La partie écrite consiste en un plan de la présentation qui ne devra pas excéder une page interligne simple et qui devra dévoiler les éléments suivants :
 - Amorce pour attirer l'attention de l'auditoire ;
 - Aides visuelles, objets, etc. ;
 - Éléments sur lesquels vous insisterez pour présenter l'organisme ;
 - Éléments sur lesquels vous insisterez pour présenter l'apport de l'organisme ;
 - Ce que l'organisme pourrait faire pour la collectivité avec une subvention de 3 000\$.
- 2) La partie orale mettra ces éléments à exécution. Une grille d'évaluation spécifique à cette évaluation se trouve sur Moodle. La personne étudiante sera interrompue après 180 secondes.

Dans les cas où le stage ne se déroule pas dans un organisme « classique », l'étudiant.e devra user de créativité pour choisir un angle d'approche particulièrement évocateur. Par exemple, quelqu'un qui serait auxiliaire de recherche pour un professeur qui étudie l'histoire de la douleur pourrait présenter le groupe de recherche qui lui est rattaché et expliquer comment une telle recherche est utile pour la collectivité. Une personne étudiante faisant un stage en enseignement pourrait mettre l'accent sur l'importance de l'enseignement d'un certain sujet et imaginer une activité à financer. Des discussions préalables avec la professeure peuvent avoir lieu afin de choisir le meilleur angle possible.

Présentation orale du stage en classe – 12 ou 19 avril (20%)

À la fin du trimestre, chaque étudiant.e présentera un bref bilan de son expérience de stage. La structure et les éléments de contenu sont explicités dans la grille de correction publiée sur Moodle.

Durée : 8-10 minutes. À 10 minutes, l'étudiant.e sera interrompu.

Rapport de stage – 19 avril (30 %)

Votre rapport de stage doit rendre compte adéquatement de vos observations, de vos réflexions et de votre évaluation de l'expérience vécue. La structure à respecter se trouve dans la grille de correction publiée sur Moodle.

Format : 8 pages, avant bibliographie, interligne double, rédigées en Times New Roman 12, avec des marges à 2,5 cm.

Critères généraux d'évaluation :

- La profondeur et l'originalité de la réflexion ;
- La clarté de la structure du texte ;
- Mobilisation des compétences développées tout au long de la formation.

Évaluation de l'organisme partenaire – 26 avril (10%)

Le formulaire soumis aux superviseur.e.s de stage est accessible pour consultation sur Moodle.

La professeure se réserve un droit de regard sur l'évaluation faite par l'organisme partenaire.

Participation au cours (10 %)

- Présence et engagement lors de discussions ou d'interventions en classe et de la Soirée carrières : /5pts
- Assiduité et professionnalisme lors de la rencontre individuelle de mi-parcours et des échanges par courriel : /5pts

MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES EXAMENS (SI REQUIS) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

CONSIDERATIONS SUR L'ÉVALUATION : (EXEMPLE)

Clarté et précision du plan; pertinence des énoncés; originalité de l'approche; respect des règles de syntaxe et orthographe; bibliographie adéquate et riche. Les travaux, entre 12 et 15 pages, doivent être dactylographiés à double interligne, selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires.

Les étudiants et étudiantes pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies à l'adresse suivante : <https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle- Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/Integrite-intellectuelle-Etudiants-Universite-de-Sherbrooke-usherbrooke.ca) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/Antiplagiat-Service-de-soutien-a-la-formation-Universite-de-Sherbrooke-usherbrooke.ca).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
